

Fabula-LhT n° zéro, 2005 Théorie et histoire littéraire DOI: https://doi.org/10.58282/lht.566

La langue, le même et l'autre

Laurent Jenny



Pour citer cet article

Laurent Jenny, « La langue, le même et l'autre », dans Fabula-LhT, n° zéro, « Théorie et histoire littéraire », dir. Jean-Louis Jeannelle, Février 2005, URL : https://fabula.org/lht/zéro/0jenny.html, article mis en ligne le 01 Février 2005, consulté le 30 Avril 2025, DOI : http://doi.org/10.58282/lht.566

La langue, le même et l'autre

Laurent Jenny

L'extrême évidence du rapport que nous entretenons avec notre propre langue est aussi ce qui nous la rend irreprésentable. Son apparente transparence occulte l'altérité imaginaire qui, pour nous tous, hante la langue, mais ne nous apparaît jamais qu'obliquement et dans les tentatives que nous faisons pour l'éviter. Je voudrais explorer les formes mouvantes de cette altérité imaginaire, dont nous essayons généralement de nous débarrasser, tantôt en nous efforçant de la forclore du langage commun, tantôt en l'objectivant en tant que fondation historique, tantôt enfin en l'apprivoisant sous les espèces du style. De là trois attitudes, trois stratégies de relation à l'altérité linguistique, que j'examinerai successivement. La première, d'exclusion de l'hétérogène, est celle du puriste. La seconde, d'intégration réaliste de la différence, est celle de l'apologiste du métissage linguistique. La troisième, réflexive et esthétique, d'appropriation de l'écart, est celle du forgeur de style. Entre ces positions, qui renvoient chacune à une politique de la langue, il s'agit peut-être moins de choisir (encore que la première apparaisse presque purement idéologique, les deux autres ouvrant au-delà de l'idéologie à une véritable pratique de la langue) que d'examiner en quoi elles traduisent une difficulté commune à penser l'identité d'une langue. Effectivement l'altérité imaginaire de la langue pourrait bien n'être rien d'autre que la figure en creux de son « même ».

Écart et propriété

Je repartirai des définitions les plus traditionnelles du style pour retrouver les symptômes de cette difficulté. De Quintilien jusqu'à Leo Spitzer, on s'est attaché à définir la figuralité constitutive du style comme « un changement par rapport à une expression simple et commune » ou encore comme un « écart ». Bien sûr, au fil des siècles, l'interprétation des causes de l'écart a varié. D'une conception de l'écart comme effet d'une stratégie rhétorique chez Quintilien ou Fontanier, on est passé à l'idée de l'écart comme résultat d'une idiosyncrasie spirituelle chez Spitzer ou d'un mouvement émotionnel chez Jean Cohen. Par-delà ces nuances et variations au fil des siècles, on s'en est tenu à cette définition restrictive du style, et ce malgré son caractère problématique, voire inopérant. Cela fait bientôt un demi-siècle que cette théorie a été critiquée, de divers bords. On a d'abord fait valoir qu'une telle

définition présupposait une norme discursive parfaitement imaginaire et concrètement introuvable. Puis, on lui a substitué des théories reflétant mieux la diversité des situations de discours. Certains ont ainsi redécrit le style comme un choix dans un paradigme de variantes, au sein du système des manières de dire (encore tout récemment Jean-Marie Schaeffer a défendu une telle approche¹). Cette vision du style apparaît pertinente, d'un point de vue socio-linguistique, pour rendre compte des comportements de locuteurs confrontés à des choix codifiés de formes discursives. Mais aux yeux de certains, parmi lesquels je me range, elle semble en revanche insuffisante dès qu'il s'agit de rendre compte de l'invention de formes littéraires. Pour ma part, je me suis efforcé de comprendre le style comme processus ouvert et historique de « différenciation », plutôt que de « variance » dans un système².

Quoi qu'il en soit de ce débat aujourd'hui, c'est à l' « erreur » des premières conceptions du style que je voudrais revenir, dans sa brutalité un peu rudimentaire, car dans la constance historique de cette « erreur » se manifeste au moins un sentiment de la langue « vrai ». D'une part, les faits de style sont éprouvés comme une altérité radicale par rapport à l'usage, et d'autre part ils suscitent par contraste la représentation imaginaire d'une « propriété de la langue », même si cette propriété ne peut, le plus souvent être rationnellement identifiée, ni énoncée sans artifice. Disons plutôt que cette propriété est toujours évoquée « en creux ». Elle est la fiction théorique nécessaire au maintien de l'hypothèse de l'écart. Le caractère le plus énigmatique d'une telle conception du style, c'est donc que l'écart y soit éprouvé comme écart, sans qu'on puisse le mesurer au propre dont il est censé s'écarter. Tout au plus en suscite-t-il le désir ou la nostalgie. Cette propriété, c'est donc paradoxalement l'écart qui la fait exister, comme l'autre de ce qui s'écarte, comme l'altérité d'une altérité, qui nous ramènerait au « même » de la langue sur le mode d'une théologie négative.

Il me semble qu'on pourrait, en la détournant de son discours explicite, accorder un tout autre sens que le sien à la théorie de l'écart. La théorie de l'écart, contrairement à ce qu'elle dit, ne repose pas sur une contradiction constitutive entre langue et style, entre norme et écart. Une simple réflexion sur un fait de style suffit à montrer l'inexactitude d'une telle description. Raisonnons, par exemple, sur un « écart » stylistique, comme cette étrange injonction que je trouve dans *Le Discours aux animaux* de Valère Novarina – parmi bien d'autres bizarreries dont la moins notable n'est pas qu'on s'y adresse à des êtres dépourvus d'entendement et de parole –, cette étrange injonction donc, du locuteur à lui-même : « Décline-toi, garçon³! ». Essayons de réfléchir à l'effet d'un tel événement de parole. Si l'on suit la

¹ Jean-Marie Schaeffer, « Pour une théorie descriptiviste du style », *Poétique*, n° 114, avril 1998.

² Laurent Jenny, « Du style comme pratique », *Littérature*,n° 118, juin 2000.

théorie de l'écart, il y aurait dans la réception d'abord la saisie d'un écart linguistique, qui pronominalise le verbe et lui accorde un objet animé, dotant ainsi l'expression d'une singularité abrupte, dépaysante et peut-être même dépourvue de sens. Ensuite, il y aurait la quête d'un propre, par rapport auquel mesurer l'écart et le comprendre (dans une relation de quasi-synonymie). Certes, dans le cas qui nous intéresse, on peut imaginer beaucoup de candidats à la propriété: « Présente-toi, garçon!», « Décline tes titres!», « Fais le conte rapide de ta vie!», « Identifie-toi exhaustivement!», etc. Mais c'est bien cette abondance des possibles qui signe l'échec de toute propriété. Aucune d'elle en effet ne conserve l'expressivité précise de l'« écart », sa nuance précise d'absolu sémantique. Dans « Décline-toi, garçon ! », c'est tout l'être du garçon qui est appelé à une déclinaison sans reste, comme s'il pouvait s'exposer dans une complète intelligibilité discursive. La théorie de l'écart demeure donc suspendue entre un pur désir de « propriété » linguistique, dont elle creuse le défaut par son insistance même à l'établir, et un « écart » qu'elle peut de moins en moins « mesurer », faute de lui trouver un terme de relation. Classiquement, les théories de l'écart veulent tout ignorer de cette difficulté. Elles maintiennent à toute force la fiction d'une relation univoque de l'écart au propre. Elles affirment que c'est par rapport à un terme « plus approprié » que l'on comprend l'écart, comme ce qui fait sens par déviation.

Or, on vient de le voir, cette description est inopérante. J'aurais même tendance, pour ma part, à renverser la perspective du tout au tout : ce sont précisément les candidats à la « propriété » qui me paraissent les plus « inappropriés ». Chacun me donne l'impression d'une périphrase à la fois laborieuse et incomplète. Plus je cherche un substitut « propre » en remplacement de l'« écart », plus m'apparaît la propriété de l'écart lui-même. Pour dire ce qu'il y a à dire, il est irremplaçable et unique. D'ailleurs, il s'est imposé d'emblée, sans détour. Son usage s'est tout de suite affirmé dans une précision parfaite. Je n'ai pas eu d'abord besoin d'avoir recours à d'autres expressions pour en saisir l'acuité. J'ai plutôt vérifié après-coup que toute autre expression, supposée plus appropriée ou plus courante, était en fait approximative et défectueuse vis-à-vis de l'écart. Si j'ai mesuré quelque chose, c'est le défaut d'un propre opposable à l'écart, c'est le caractère fantomatique de l'expression normée et transparente. Certes, je ne peux nier que « l'écart » ne me soit apparu dans une certaine étrangeté. L'expression est inattendue, inédite dans l'usage, presque agrammaticale. Pourtant l'évidence de sa propriété ne fait pas de doute. Ainsi, je proposerais volontiers de voir dans la théorie stylistique de l'écart une compréhension erronée d'authentiques intuitions linguistiques. L'étrangeté de l'écart ne signale pas l'apparition de l'« autre » dans la langue, mais bien de son « même », saisi au moment de sa plus grande actualité. Les deux moments,

³ Valère Novarina, *Le Discours aux animaux*, Paris, P.O.L., 1987, p. 3.

supposés distincts, de méconnaissance de l'écart et de reconnaissance de la langue, doivent être en fait superposés en un seul temps cognitif où c'est sous la figure de l'autre que le même se laisse apercevoir, à la fois clairement un et jamais identique à lui-même.

La langue étrangère dans notre propre langue

Il me semble que le thème paradoxal de la langue étrangère dans notre propre langue recouvre ce type d'expérience. Je pense bien sûr à la phrase de Proust souvent citée : « les beaux livres sont écrits dans une sorte de langue étrangère⁴ ». Proust y blâme les critiques puristes qui se plaignent que « les grands écrivains français ne savent pas beaucoup de français », car, selon lui, « dans les beaux livres, tous les contresens sont beaux », ils sont sauvés par une esthétisation qui leur donne sens. Je retrouve dans les termes de Proust ce trouble, cette ambiguïté entre l'autre et le même, que semble générer notre rapport à la langue. Qu'a voulu exactement dire Proust? Certes pas que les « beaux livres » (expression admissible malgré tout ce qu'elle comporte d'un peu désuet) s'écrivent dans une langue véritablement étrangère, au sens où elle serait différente de la langue commune. La « langue étrangère » de l'art selon Proust se découvre au dedans de la langue commune, et y revient. L'exemple canonique que nous en donne Proust, c'est celui du style de Flaubert, dont l'étrangeté, justement, était si isomorphe à ce qu'on appelait encore « génie de la langue » qu'elle a, par la suite, été entièrement absorbée dans la langue littéraire commune :

Son originalité immense, durable, presque méconnaissable, parce qu'elle s'est tellement incarnée à la langue littéraire de notre temps que nous lisons du Flaubert sous le nom d'autres écrivains sans savoir qu'ils ne font parler que comme lui, est une originalité grammaticale⁵.

La révolution stylistique flaubertienne n'est pas de l'ordre d'une subversion ou d'une infraction, elle ne nous propose pas une langue « à côté » ou « en dehors ». Il ne reste en elle aucune étrangeté apparente, aucune marque d'hétérogène : « Les surfaces sont devenues réfléchissantes. Toutes les choses s'y peignent mais par reflet, sans en altérer la substance homogène⁶. » La perfection du style tient à un mouvement de retour sur soi de la langue. Les possibilités expressives de

⁴ Marcel Proust, *Contre Sainte-Beuve*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1971, p. 299.

⁵ *Ibid.*, p. 299.

⁶ Marcel Proust, « Sainte-Beuve et Balzac », Contre Sainte-Beuve, op. cit.

catégories grammaticales aussi banales que le « passé défini » ou « le participe présent » s'y révèlent comme instruments d'une « vision ». Dans la « langue étrangère » de l'art se creuse et se différencie l'étrangeté familière de la langue commune. On y est d'emblée chez soi, quoique dans une forme d'habitation inédite.

La métaphore de la langue étrangère dans notre propre langue sert donc, dans le monde de l'art, à nommer la puissance d'innovation linguistique dont l'usage littéraire est porteur. Mais, en deçà même de l'art, cette métaphore pourrait bien traduire pour chacun une difficulté, voire une impossibilité que nous avons à nous représenter notre langue. Notre langue nous est étrangère en ce qu'elle est pour nous sans visage. Certaines réflexions de Bakhtine donnent même à penser que ce ne sont pas seulement les artistes et les locuteurs ordinaires d'une langue, qui sont sensibles à cet effet d'étrangeté, mais aussi les linguistes - qui prennent cette étrangeté au pied de la lettre en décrivant toute langue, y compris la leur, comme « étrangère ». Dans Marxisme et philosophie du langage⁷, ce curieux livre paru en 1929 sous le nom de son élève Volochinov, mais sans doute rédigé et pensé en grande partie par Bakhtine selon une sorte de dialogisme à la fois théorique et pratique, l'auteur dénonce sous le nom d'« objectivisme abstrait » une maladie infantile de la linguistique. « Volochinov » reproche à la linguistique d'être demeurée une philologie, c'est-à-dire d'avoir appliqué aux langues vivantes les procédures et les méthodes nées de l'analyse des langues mortes. Le philologue abstrait les « inscriptions » de leur contexte d'énonciation vivant. Il les traite en les comparant « en tant que document linguistique, à d'autres inscriptions, dans le cadre général d'une langue donnée⁸ ». Par une sorte de distorsion épistémologique, le philologuelinguiste, au moment de décrire la langue, oublie la relation intuitive à sa propre langue. « Ainsi, c'est la langue *morte-écrite-étrangère* qui sert de base à la conception de la langue issue de la réception linguistique⁹ ». « Volochinov » donne les raisons pour lesquelles ce n'est pas le rapport naturel à sa langue maternelle qui inspire la réflexion du linguiste :

Le mot de la langue maternelle est perçu comme un frère, comme un vêtement familier, mieux encore comme l'atmosphère habituelle dans laquelle nous vivons et nous respirons¹⁰.

Autrement dit, c'est la trop grande familiarité avec la langue maternelle qui la rend inconnaissable. Transparente comme l'air que nous respirons, il faut, pour que le linguiste puisse la constituer en objet, le détour d'une réification philologique. Ainsi le rapport savant à notre propre langue apparaît-il médiat. Notre langue maternelle

Volochinov, *Marxisme et philosophie du langage*, Paris, Minuit, 1977.

⁸ *Ibid.*, p.106.

⁹ *Ibid.*, p.107.

¹⁰ *Ibid.*,p.108.

ne nous sera connaissable qu'en nous revenant sous la figure d'une étrangère à démasquer.

Le vécu de la « langue propre »

Encore cela ne suffira-t-il jamais à la constituer comme un « objet » parmi d'autres. « Ma » langue est une « atmosphère habituelle », un « milieu » où je suis immergé et duquel je ne saurais m'extraire pour la contempler. De ce point de vue, la langue maternelle est, sur le plan symbolique, l'équivalent d'un « corps propre ». Ce corps qu'on appelle « propre » dans la psychologie phénoménologique est, on le sait, à la fois le lieu privilégié d'une appropriation physique, par laquelle, en touchant mon propre corps, j'esquisse une forme de réflexion charnelle - mais c'est aussi le lieu d'une incomplétude irréparable : être incarné dans un corps, c'est promener avec soi une face aveugle et invisible, un « dos » qui ne peut ni voir ni être vu. On pourrait de même parler d'une « langue propre » comme d'un corps de mots qu'on ne saurait totaliser et dont on ne saurait « faire le tour ». Quels sont les contours exacts de la langue que je parle? « Ma » langue n'est pas nombrable – j'en ignore les frontières essentiellement mouvantes -, pas plus d'ailleurs que n'est nombrable « la » langue parlée à un moment donné par les locuteurs d'une supposée « même » langue. Du point de vue de sa totalité, ma langue m'est foncièrement irreprésentable. S'il est vrai que c'est encore dans ma langue que je pense et décris le mieux ma langue maternelle, cet isomorphisme est précisément ma limite. Tout comme il n'y a, dans le corps propre, qu'une seule chair qui se replie sur elle-même pour opérer la relation du sentant au senti, il n'y a dans la « langue propre » qu'une seule langue comme sujet et objet de la réflexion linguistique (ce qu'on a parfois thématisé en disant qu' « il n'y a pas de métalangage »).

Les situations de multilinguisme, qu'elles soient personnelles ou culturelles, n'y changent rien. Elles ne font que multiplier le problème, langue à langue. Elles ne permettent pas d'objectiver et en quelque sorte d'extérioriser la langue dans laquelle on pense, on parle. Jacques Derrida a développé ce thème, sur un mode paradoxal, dans son petit livre *Le Monolinguisme de l'autre*¹¹. Il y crédite tout sujet parlant, quel que soit son patrimoine linguistique, simple ou métissé voire polyglotte, d'un monolinguisme *essentiel*. Et il fait parler en ces termes le « monolingue » essentiel :

Le monolinguisme dans lequel je respire, même, c'est pour moi l'élément. Non pas un élément naturel, non pas la transparence de l'éther, mais un milieu absolu. Indépassable, *incontestable*: je ne peux le récuser qu'en attestant son

¹¹ Jacques Derrida, *Monolinguisme de l'autre*, Paris, Galilée, 1998.

omniprésence en moi. Il m'aura de tout temps précédé. C'est moi. Ce monolinguisme, pour moi, c'est moi. Cela ne veut pas dire, surtout pas, ne va pas le croire, que je sois une figure allégorique de cet animal ou de cette vérité, le monolinguisme. Mais hors de lui, je ne serais pas moi-même. Il me constitue, il me dicte jusqu'à l'ipséité de tout, il me prescrit, aussi, une solitude monacale, comme si des vœux m'avaient lié avant même que j'apprenne à parler. Ce solipsisme intarissable, c'est moi avant moi, à demeure.

Or jamais cette langue, la seule que je sois ainsi voué à parler, tant que parler me sera possible, à la vie à la mort, cette seule langue, vois-tu; jamais ce ne sera la mienne. Jamais elle ne le fut en vérité¹².

Ce que le « monolingue » résume d'une formule :

Oui, je n'ai qu'une langue, or ce n'est pas la mienne¹³.

Comprenons qu'aux yeux de Derrida « ma » langue est toujours le lieu d'une ipséité paradoxale. Le seul espace où je puisse m'affirmer symboliquement comme moimême me précède et me vient d'autrui. En sorte que j'y suis toujours décentré et marginal à moi-même. De ce point de vue, ma langue ne saurait me permettre aucune appropriation subjective totale. Mais, pas plus je ne saurais me l'approprier comme un objet ou un instrument. Dire que ma langue n'est pas « la mienne », c'est une façon un peu relâchée, un peu trompeuse peut-être, de dire qu'elle n'est pas « mienne ». Je n'en ai pas une disposition de propriétaire. Elle ne m'est pas offerte comme une forme toujours instrumentable. Souvent elle se dérobe à mes efforts. Et je ne suis pas son maître. Aussi puriste que je sois, toujours par quelque bord, elle m'échappe. Bord de mémoire, qui renvoie à des strates de sens oubliés, déshabités, ou bord d'usage inconnu, qui nimbe la langue d'une irréductible fluctuance. Certes, cela ne suffit pas à faire de ma langue une « langue étrangère ». Le « monolingue » y insiste :

En disant que la seule langue que je parle n'est pas *la mienne*, je n'ai pas dit qu'elle fût étrangère¹⁴.

Effectivement, c'est seulement par abus de langage ou par facilité, ou encore par *figure*, que je peux désigner cette étrangeté de ma langue comme celle d'une *langue étrangère*. Elle n'a pas en effet l'exotisme de l'étranger, la visibilité pittoresque, mais elle en a l'irréductibilité.

Inquiétante étrangeté, si l'on veut, qui loge de l'altérité dans le plus familier, l'empêche d'être pleinement mien et même de m'en former une représentation. On

¹² *Ibid.*, p.14.

¹³ *Ibidem*.

¹⁴ *Ibid.*, p.18.

ne s'étonnera pas que cet inappropriable linguistique suscite un ensemble de gestes de réappropriation. On pourrait tracer une opposition fondamentale entre ceux qui dénient l'impropriété et ceux qui s'efforcent de lui accorder un statut idéologique ou esthétique.

Le pur et l'impur

Je ne m'attarderai pas au premier type, qui a toujours une portée politique, et que décrit bien Derrida. C'est la stratégie du maître, à vocation dominatrice, ou du puriste naïf, qui est l'incarnation subjective et individualiste du maître. Elle procède d'un coup de force. Elle affirme la propriété de la langue, sa transparence et sa naturalité. Elle prétend à la maîtrise d'un savoir sur la langue et de la langue. Ce savoir n'est d'ailleurs pas véritablement nommable : il relève d'une intuition innée, d'une participation nationale, raciale ou mystique au « génie » de la langue. En ce sens, le puriste se confirme dans une sorte de tourniquet logique : l'innéité de son intuition garantit la pureté de sa langue, et réciproquement la pureté de son expression conforte son enracinement identitaire. Mais cette position demeure infiniment fragile. Elle s'expose à tous les démentis et toutes les difficultés que peut lui infliger l'historicité de la langue. Le puriste ne saurait maintenir ses certitudes qu'au prix d'une négation de l'Histoire. Il se tient dans un temps immobile et aux contours mal définissables. Le passé comme l'avenir jouent contre lui et nourrissent son ressentiment. Qui plus est, son intuition, essentiellement privée et solitaire, est toujours contestable par un autre dogmatisme. La communauté des puristes est infiniment fragile, divisible contre elle-même, et dépourvue de loi énonçable. C'est pourquoi elle est toujours à la merci d'un coup de force adverse.

Parce que le maître ne possède pas en propre, *naturellement*, ce qu'il appelle pourtant sa langue; parce que, quoi qu'il veuille ou fasse, il ne peut entretenir avec elle des rapports de propriété ou d'identité naturels, nationaux, congénitaux, ontologiques, parce qu'il ne peut accréditer et dire cette appropriation qu'au cours d'un procès non naturel de construction politico-phantasmatique; parce que sa langue n'est pas son bien naturel, par cela même il peut historiquement, à travers le viol d'une usurpation culturelle, c'est-à-dire d'essence toujours coloniale, feindre de se l'approprier pour l'imposer comme « la sienne ». C'est là sa croyance, il veut la faire partager par la force ou par la ruse, il veut y faire croire, comme au miracle, par la rhétorique, l'école ou l'armée¹⁵.

À ce dogmatisme du propre s'oppose une stratégie inverse.

¹⁵ *Ibid.*, p.45.

L'exact pendant du discours du puriste est celui de l'apologiste du métissage linguistique. À la pureté linguistique, il oppose, et revendique comme valeur symétrique, l'impureté linguistique. Et c'est sur elle qu'il fonde sa légitimité esthétique et idéologique. Ce discours s'est incarné, ces dernières années, dans les divers « éloges de la créolité », émanant d'auteurs antillais. On distinguera cependant, entre ceux qui visent à enraciner dans cette impureté des identités régionales définies (comme Bernabé, Chamoiseau et Confiant¹⁶) et ceux qui s'appuient sur elle pour envisager une nouvelle forme d'universalité. Édouard Glissant, par exemple, préfère parler de « créolisation » plutôt que de « créolité », et entend renoncer à toute visée identitaire locale au profit d'une vision planétaire du devenir-culturel, défini comme « Tout-monde¹⁷ ». Les premiers, dans leur *Éloge de la créolité*, partent de constats linguistiques qui pourraient sembler proche de ceux de Derrida. Ainsi lorsqu'ils affirment :

Nous sommes fondamentalement frappés d'extériorité¹⁸.

Ou encore:

Condition terrible que celle de percevoir son architecture intérieure, son monde, les instants de ses jours, ses valeurs propres, avec le regard de l'Autre¹⁹.

Mais là s'arrêtent les ressemblances. Là où Derrida veut décrire la situation de tout sujet parlant vis-à-vis de sa langue maternelle, Bernabé, Chamoiseau et Confiant dénoncent une situation historique concrète d'aliénation par la langue du dominant. Cette dénonciation ouvre la voie à une perspective de *réappropriation*, qui vise à renverser les données artificielles de la langue du colonisateur. Au monolinguisme de la pureté, ces auteurs opposent *l'origine impure* de la créolité et ils instituent cette impureté en fondation identitaire. Le Créole est l'Autre de la langue coloniale, puisqu'il n'est constitué que de langues étrangères, forcées de cohabiter dans le même idiome, sans que s'exerce aucune domination d'une de ses composantes sur les autres :

La Créolité est *l'agrégat interactionnel ou transactionnel*, des éléments culturels caraïbes, européens, africains, asiatiques et levantins, que le joug de l'Histoire a réunis sur le même sol²⁰.

Les auteurs insistent sur le caractère égalitaire de ce type de synthèse, qu'ils opposent au déséquilibre des composantes linguistiques dans les langues

¹⁶ Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant, *Éloge de la créolité*, Paris, Gallimard, 1993.

¹⁷ Édouard Glissant, *Introduction à une poétique du divers*, Paris, Gallimard, 1996.

Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant, *Éloge de la créolité, op.cit.*, p. 14.

¹⁹ *Ibidem*.

²⁰ *Ibid.*, p. 26.

organiques. Au delà du cas spécifique de la Créolité, pour qu'on puisse parler sur un plan plus général de « créolisation », selon Glissant, « les éléments culturels mis en présence doivent obligatoirement être "équivalent en valeurs" 21 ». Les prototypes d'une telle interaction seraient les Créoles francophones de la Caraïbe, nés du contact entre des parles bretons et normands du xvii siècle et une syntaxe qui est « une espèce de synthèse des langues de l'Afrique noire subsaharienne de l'Ouest ». Ce melting-pot linguistique, au-delà de l'oppression dont il est le témoignage, veut ouvrir la voie à un dépassement de toute situation artificielle établie par une langue dominatrice.

La créolité est une annihilation de la fausse universalité, du monolinguisme et de la pureté²².

A la pure pureté du puriste s'oppose donc la pure impureté de la Créolité, impureté maintenue dans une sorte de stase anarchique et égalitaire où ne se dessine aucune prédominance linguistique²³.

Mais il est un autre trait par lequel le Créole est supposé se distinguer de la langue du maître : c'est en tant qu'oralité essentielle et vivante. On retrouve ici, particulièrement chez Glissant, les thèmes du phonocentrisme : la langue des blancs est marquée par l'écriture, signe de la dictée de Dieu, de l'unité et du pouvoir. En tant que langue de l'écrit, elle est constitutivement oppressive :

C'est au nom de cette transcendance qu'on a méprisé, dominé, opprimé et repoussé dans l'ombre toutes les littératures orales et qu'on a conçu que toute culture orale est une culture infériorisée par rapport aux cultures de l'écriture²⁴.

Les auteurs de l'Éloge de la créolité peuvent en revanche affirmer : « nous sommes Parole sous l'écriture », ce qui fait allusion à la fois à l'absence de toute Histoire écrite dans leur mémoire culturelle (si ce n'est dans la langue et du point de vue du Maître) et à une puissance expressive, à une ressource vivante de la parole dont les cultures de l'écritures sont à jamais dépourvues. On notera cependant que dans Lettres créoles, où Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant retracent une sorte d'histoire mythique de l'émergence de la Créolité, la souche la plus originairement enfouie du créole, la langue caraïbe, est présentée à travers un récit des origines « gravé pour l'éternité dans les roches de la forêt de Montravail, à Sainte-Luce

²¹ Édouard Glissant, *Introduction à une poétique du divers, op. cit.*, p. 17.

Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant, Éloge de la créolité, op.cit., p. 28.

Dans *La République mondiale des Lettres* (Paris, Éditions du Seuil, 1999, p.402), Pascale Casanova note que « la revendication de l'oralité (populaire) comme instrument d'émancipation et de spécificité littéraire rapproche des écrivains qu'*a priori* tout sépare ». Elle trouve ainsi une communauté de discours entre Ramuz, « créole suisse » et la revendication antillaise. Par-delà le temps et les différences politiques, ils ont en commun de répondre par l'oralité à une domination de leur littérature par l'espace littéraire français.

²⁴ Édouard Glissant, *Introduction à une poétique du divers, op. cit.*, p. 47.

(Martinique)²⁵ ». Si donc le Créole est « parole sous l'écriture » (dominatrice), il est lui-même adossé à une écriture originaire, une sorte d'archi-écriture oubliée, ou quasi effacée.

On ne doit pas se dissimuler que le simple renversement dialectique de l'idéologie puriste n'est pas simple. Disons tout d'abord que le risque apparaît grand de reconstituer une légitimité identitaire inverse mais symétrique de celle du maître, dans sa quête de fondation locale et linguistique. Si la Créolité s'ancre trop dans les spécificités historiques de la région Caraïbe, voire dans celles d'un certain nombre d'archipels épars sur la planète mais géographiquement définis, c'est sa pertinence comme modèle, son applicabilité générale qui risque de se trouver mise en question. Il n'est pas sûr que la seule notion de « Diversalité », mise en circulation dans l'Éloge de la créolité, suffise, par la magie d'un simple mot-valise, à dépasser le dilemme de l'universel et du particulier, et à constituer une relation harmonieuse entre toutes les particularités planétaires créolisées. C'est faire bon marché des dynamiques violentes qui ont forgé aussi bien les monolinguismes dominateurs que les Créoles dominés. C'est supposer pacifiées et ouvertes, dans une géopolitique utopiquement désintéressée, ces cultures aux équilibres instables.

Une autre difficulté tient au statut ambigu du Créole dans le discours de ces auteurs. Il y apparaît, en effet, et selon les contextes, comme un ensemble de langues spécifiques et comme un principe multilingue de formation de toute langue; comme une garantie originaire d'impureté et comme un ferment de métissage des langues organiques; comme une oralité essentielle et comme la ressource expressive d'une autre écriture. S'il ne fait pas de doute que le Créole est originairement né d'un polyglottisme, il est moins facile d'admettre que ce polyglottisme demeure actif et interactionnel dans les Créoles contemporains. Ne sont-ils pas voués à connaître le destin de toute langue (puisque, selon Glissant, « toute langue à son origine est une langue créole²⁶ »), c'est-à-dire celui des « langues organiques », qui reconduisent les vices des cultures dominantes ? Le seul moyen de dégager le Créole de cette entropie historique, c'est d'en extraire moins une essence identitaire qu'un modèle de métissage et de désidentification. C'est là ce qui distingue la position de Glissant de celle des auteurs de L'Éloge de la créolité. Ces derniers veulent ancrer l'identité créole dans l'élaboration d'une langue désaliénée, ce qui ne va pas sans difficultés ni contradictions. Comment en effet parvenir à construire à partir du Créole une langue écrite alors que son essence est celle d'une « Parole sous l'écriture » ? Comment s'approprier la langue française en évitant le double piège de la créolisation du français et de la francisation du Créole,

Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant, *Lettres créoles : tracées antillaises et continentales de la littérature (Haïti, Guadeloupe, Martinique, Guyane : 1635-1975)*, Paris, Gallimard, 1999, p. 21.

²⁶ Édouard Glissant, *Introduction à une poétique du divers, op. cit.*, p. 28.

soit du patois forgé de toutes pièces et de la dénaturation d'une langue parlée? Faute de réponse absolument précise à ces questions, les auteurs esquissent une position d'ordre plus ontologique que linguistique :

Le langage sera, pour nous, l'usage libre, responsable, créateur d'une langue. (...) Notre singularité exposée-explosée dans la langue jusqu'à ce qu'elle s'affermisse dans l'Etre. Notre conscience en verticalité psychique. L'antidote de l'ancestrale domination qui nous accable. Par-delà le langage pourra s'exprimer ce que nous sommes, notre présence au monde, notre enracinement²⁷.

Il y a là une pétition de principe dont on ne nous fournit aucune perspective d'application pratique ou de vérification formelle. Glissant, de son côté, cherche à délocaliser la notion de « créolité » et semble lui préférer celle de « créolisation ». La « créolisation » s'émancipe de toute frontière et de toute région, elle s'applique à la situation du monde en tant que les cultures ataviques tendent à y remettre en question leur identité unique, en tant que les relations géopolitiques « s'archipelisent ». Si on analyse, par exemple, la situation linguistique des Antilles françaises dans les termes de Glissant, on verra que le Créole y tient une place complexe : langue archétypiquement créolisée, principe d'impureté, il est en relation de « tangence » avec le français. Cette tangence du Créole avec une langue organique opère une sorte de créolisation au second degré, où chacune de ces deux langues agit sur l'autre dans une « équivalence de valeur ». Poussant d'ailleurs plus loin, Glissant pose que la créolisation peut se produire là où ne peut être reconnu aucun ferment linguistique créole.

Elle peut advenir hors de tout polyglottisme réel pour devenir un principe de reconnaissance de l'étrangeté culturelle et linguistique d'autrui, une sorte de dialogisme linguistique travaillant souterrainement toute langue et toute vision du monde atavique. C'est en ce sens qu'il faut comprendre la proposition de Glissant, apparemment inverse de celle de Derrida, selon laquelle il ne peut plus y avoir, aujourd'hui, de « monolinguisme » :

.... l'écrivain contemporain, l'écrivain moderne, n'est pas monolingue, même s'il ne connaît qu'une langue parce qu'il écrit en présence de toutes les langues du monde²⁸.

A vrai dire, cette proposition est moins foncièrement contradictoire qu'il n'y paraît avec celle de Derrida, si l'on admet que les deux auteurs donnent un sens absolument différent au terme de « monolinguisme ». Là où Derrida y entend l'habitation (impossible à accomplir absolument) d'une langue première, aussi impure qu'on voudra génétiquement, Glissant comprend le mot au sens d'une

Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant, Éloge de la créolité, op.cit., p. 47.

²⁸ Édouard Glissant, *Introduction à une poétique du divers, op. cit.*, p. 27.

imperméabilité culturelle, esthétique et poétique, devenue impensable dans l'archipel planétaire auquel il identifie le monde d'aujourd'hui. Quant au « multilinguisme » de Glissant, il n'implique pas le « polyglottisme » réel. Il a une portée plus esthétique et poétique que proprement linguistique, il renvoie à une « écriture en présence de toutes les langues du monde ».

La créolisation pour moi n'est pas le créolisme : c'est par exemple engendrer un langage qui tisse les poétiques, peut-être opposées des langues créoles et des langues françaises.

Pour Glissant le « multilinguisme » relève donc d'une transaction esthétique généralisée entre toutes les cultures du monde. En somme, dans l'idéologie de la créolisation, le multilinguisme ne se réalise que dans un style littéraire. Il n'y a pas réellement d'autre lieu pour faire advenir son utopie.

Ici je voudrais remarquer le rôle de pivot que joue la littérature – et le style- dans les idéologies apparemment contradictoires du « monolinguisme » et du « multilinguisme ». Si les grandes œuvres littéraires monolingues ne se réalisent que « dans une sorte de langue étrangère », selon la formule proustienne, réciproquement le « multiliguisme » ne s'accomplit que dans le creuset d'un style littéraire. On voit ainsi se recroiser deux mouvements poétiquement inverses : à partir des créoles, on tente de maintenir un multilinguisme dans l'unité composite d'un style littéraire ; dans les « langues organiques » on cherche dans l'unité d'un style une forme de désappropriation de la langue ou, plus exactement, une réappropriation de cette dernière sous la figure de son impropriété.

La stratégie du style

C'est cette dernière réponse à l'altérité linguistique, la stratégie du style, que j'aimerais examiner pour finir. Le style a affaire à de « l'étrange » dans la langue, au point parfois de confondre cette étrangeté avec « une langue étrangère ». Ce n'est pas le cas de Proust qui n'accorde à cette expression qu'une valeur métaphorique. Mais des théoriciens comme le formaliste Victor Chklovski ne sont pas loin d'identifier « écart poétique » et « langue étrangère ». Dans « L'art comme procédé », il peut ainsi écrire :

Selon Aristote, la langue poétique doit avoir un caractère étranger, surprenant ; en pratique, c'est souvent une langue étrangère : le sumérien pour les Assyriens, le latin en Europe médiévale, les arabismes chez les Perses, le vieux bulgare comme base du russe littéraire²⁹...

²⁹ Victor Chklovski, « L'art comme procédé », *Théorie de la littérature*, Paris, Éditions du Seuil, 1965.

Mais ces exemples historiques de langues littéraires « spéciales » ne nous aident pas à comprendre l'étrangeté à laquelle le style se confronte. Elle tend plutôt à extérioriser cette étrangeté sur un mode réaliste. Or, le style découvre l'altérité au cœur même de la pureté monolinguiste, et en fait la matière d'une réappropriation esthétique. Bien loin d'exemplifier une introuvable « pureté » de la langue, il me semble que le style nous en présente plutôt l'irreprésentable. Bien entendu, il ne s'agit nullement d'une présentation théorique ou conceptuelle irreprésentable. C'est dans l'exercice d'une pratique, dans un « usage » qu'opère cette présentation. Et elle se fait sous la figure de l'étrangeté. Par définition, la langue qui nous est connue, mais hors de toute représentabilité, n'est pas « reconnue » dans sa réapparition comme style. En tant que style, la langue est identifiée comme « autre » (écart, étrangeté, « langue étrangère »). Altérité paradoxale - car émergeant du fond le plus intime de la langue - elle prend les formes antagonistes d'un dépaysement dans le même ou dans l'autre (ce qui découle de l'hétérogénéité de la langue à elle-même). Cette opposition recoupe les deux pôles esthétiques du style : la stylisation et la figuralité.

La stylisation présente l'étrangeté d'une hypernorme. En elle, la langue contemple un même superlatif. Dans la stylisation, la langue tout à la fois se confirme dans une forme épurée et se singularise dans une distance. La stylisation schématise les bonnes formes du discours. Il me semble que l'exemple le plus clair qu'on puisse en donner, dans le discours, c'est la forme prosodique des différentes langues. Chaque prosodie en effet abstrait une forme phonologique de la langue qu'elle projette ensuite sur le discours. En français par exemple, l'égalité syllabique, l'alternance des voyelles et des consonnes, la mesure du décasyllabe ou de l'alexandrin, esquissent un schème idéal du discours. Le discours en vers, antinaturel, se mesure sans cesse à cette idéalité, s'y conforme, s'y dédouble - la réalité des énoncés étant toujours frangée par cette forme essentielle du discours où elle vient se loger. Le vers agence l'empire réflexif du retour au même. Il en organise le mouvement spéculatif par le jeu du vers à vers, de la rime, des retours de strophes. En lui une langue se représente à chacune de ses occurrences, mais pour que s'ouvre un tel espace spéculatif, il faut néanmoins l'écart d'une simplification, un raidissement des régularités, une géométrisation du divers. C'est également ce qui inspire les styles classiques, périodiques, mesurés.

A l'autre pôle du style, on trouve la *figuralité*. Ce qui s'illustre dans la *figuralité*, c'est au contraire une puissance de différenciation intralinguistique. Il s'agit bien, là encore, d'un retour à la langue, mais sa signification est inverse de celui de la *stylisation*. Dans la *figuralité*, la langue se mire dans sa puissance d'extension, de déplacement, d'arrachement à elle-même. La *figuralité* ne réalise pas un « écart » extérieur à la langue, elle réactualise l'écart *interne* par lequel la langue sans cesse

s'écarte d'elle-même pour refonder sa signifiance dans des usages nouveaux du discours. Car une langue ne vit que de se désidentifier. Ce faisant, elle puise aux sources les plus obscures d'elle-même, celles d'une négativité intime par laquelle, comme le disait Merleau-Ponty, « elle se réalise en se détruisant ». Dans cette représentation de soi, il y a de l'irreconnaissable. La *figuralité* ne revient pas au même mais à l'autre dans le même. C'est pourquoi elle empruntera volontiers les visages allégoriques de l'aliénation, de la folie inspirée, de l'insensé et de la rupture.

Je reviens à cet égard au Discours aux animaux de Valère Novarina, œuvre qui allégorise admirablement l'habitation du style par le souci de l'autre. Censément destiné à des auditeurs dépourvus de raison, le discours s'y règle dialogiquement sur cette altérité imaginaire radicale, cette inintelligence têtue et sans résonance qui oblige la langue, pour se faire entendre, à fouiller son autre jusqu'aux limites de l'entente. La langue en effet s'y aliène, devient style d'aliéné où souffle un vent de folie. Si, au premier abord, on a le sentiment d'une langue remuée par d'irrésistibles forces de déplacement interne - une sorte de désaffectation-réaffectation bouleversant la syntaxe des syllabes, des terminaisons, des compléments et plus généralement de tous les liens logiques, l'étrangeté ne va jamais cependant sans une forme d'évidence expressive. C'est que nous sommes ramenés à une genèse qui n'est pas seulement celle du monde du discoureur (naissances mystiques, créations du monde, théogonies fantastiques, trinités aberrantes) mais qui affecte aussi la langue. Nous voici replongés dans un état linguistique encore flottant, dans une sorte d'âge renaissant à usage individuel où les graphies hésitent encore, où les apophonies n'ont pas encore été réduites. C'est une langue en perpétuelle ébullition, un tissu réactif de signifiance où toutes les valeurs discursives s'influencent, se contaminent et s'altèrent. Ces forces à l'œuvre ne nous dépaysent pourtant pas absolument parce qu'elles sont étrangement isomorphes à celles qui froissent une langue dans le temps long de la diachronie. Face aux trouvailles incessantes de Novarina, on hésite toujours entre reconnaissance d'un archaïsme ou découverte d'une innovation, entre mémoire et prédiction. C'est que le style nous replonge sans cesse au plus intime de la langue, dans sa puissance de déploiement temporel.

Pour conclure, je voudrais souligner le caractère indissociable de ces deux « tendances » du style, la *stylisation* comme mise en œuvre d'une « mêmeté étrange » et la *figuralité* comme actualisation d'une « altérité ressemblante ». Dans la réalité de la parole, chacune de ces tendances travaille l'autre. Sans écart la « dépaysant », la parole demeure impuissante à ouvrir un espace spéculatif où se retrouver. L'autre en elle, c'est sa chance de se ressaisir, et finalement de se reconnaître. C'est aussi la seule garantie qu'elle demeure ouverte, du dedans d'ellemême, au champ de la désignation. Braquée sur cette altérité du monde qu'elle a à

dire, il lui revient de trouver en elle-même les ressources d'une ouverture des signes. A l'inverse, sans capacité de s'identifier, sans retour à une mesure de langue, la parole risque de tomber dans le silence solipsiste de l'idiolecte, dans l'idiotie solitaire d'une aliénation insignifiante. Habiter l'étrangeté dans la langue, c'est nécessairement pratiquer ce double exercice « poétique » du dépaysement et de la reconnaissance. Dans la parole se rejoue ainsi indéfiniment une même péripétie cognitive où l'étrange révèle soudainement sa connivence avec l'intimement familier.

PLAN

- Écart et propriété
- La langue étrangère dans notre propre langue
- Le vécu de la « langue propre »
- Le pur et l'impur
- La stratégie du style

AUTEUR

Laurent Jenny <u>Voir ses autres contributions</u> Université de Genève

Courriel: <u>Laurent.Jenny@unige.ch</u>